

NATIONALES
E.S.P.O.I.R.

Paris, le 23 mai 2016

PARIS

Cap de bonne espérance
Le Club des Peupliers
Connexion +
Etats
Les Neveux de Rameau
Les sensitifs de Kretschmer

Île-de-France

L'Entracte Gem
Esqui
Hémisph'Erik
Horizon Soleil

REGIONALES

A.A.P.I.
Alter Egaux
Amitié et Partage
L'Arbre de vie
L'Arc en ciel St-Quentin
Artegem
Aube Aide & Union
Un Autre Regard 76
Bipolaires 64
Bi-Pôles 31
Le Bon Cap
Bon pied bon œil
Le Bout du Tunnel
Cezame
Le Chat qui tousse
Ch'tits Bonheurs
La Colombe Dignoise
Coop.1 Services
D.I.R.H.E.
L'Echarpe d'Iris
L'Emeraude
Entraide et Renaissance
Entre Soi
Espace Crumble
L'Etoile Bipolaire
Horizon 73
Icebergs
Janus 34
Juste ensemble
Le Kiosque 12
Lucien Bonnafé
Maison de la Fraternité
Oasis
De l'Ombre à la lumière
Ouest-Sud-Est
Pas en avant (un)
Pas-sage (le)
Passerelle
Passe muraille
Phobies actions
P'tit Vélo (au)
Revivre Côte d'Or
Saint-Paul Gem
Stop Galère
Temps du lien (le)
Vannes Horizons

Communiqué de presse

La FNAPSY tente une action judiciaire contre le Centre Psychothérapique de l'Ain à Bourg en Bresse.

Le 8 février 2016 Madame la Contrôleure Générale des lieux de privation de libertés a publié des « recommandations » relatives au Centre Psychothérapique de l'Ain (Jo du 16 mars 2016, texte N°102).

Dans ce texte la Contrôleure a identifié plusieurs points traduisant des atteintes graves aux droits des personnes.

La FNAPSY a constaté que, comme pour les affaires précédentes, une fois passée la première émotion, la vie reprenait comme avant, sans poursuites.

Cela est d'autant plus inacceptable que, malgré la gravité des faits relevés, et comme l'a dit Madame Véronique Wallon, directrice de l'ARS en conférence de presse : « Les personnels ne se vivent pas comme maltraitants, c'est tout le sujet. »

C'est dans ces conditions que, après avoir consulté les principales associations représentantes ou de défense des usagers et de leurs familles, qui n'ont pas souhaité s'y associer, la FNAPSY a décidé d'intenter une action judiciaire contre le Centre Psychothérapique de l'Ain, pour que les institutions prennent conscience des dysfonctionnements et de leurs responsabilités.

Une étude juridique de la contention en psychiatrie, réalisée avec le concours de Maître Gilles DEVERS, avocat à Lyon, est disponible sur le site de la FNAPSY.

Claude FINKELSTEIN
Présidente